



COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION
25/11/2024

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 3
Votants : 26

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf novembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Bayle), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Peverelli), M. Michelon (pouvoir à M. Jouve).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, M. Vallon.

Secrétaire : M. Griffé.

Objet : Liste des manifestations organisées par la Commune (novembre 2024 – mars 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2024-042 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 relative aux fêtes et cérémonies, arrêtant le programme annuel des manifestations, festivités et cérémonies organisées par la commune pour l'année 2024

Considérant que le calendrier des festivités de la saison 2024 et celles de la saison 2025 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville de Le Teil et de propositions associatives et privées ;

Considérant que la Commune de Le Teil est directement opératrice dans la mise en place de festivités et ouvre ses espaces à des opérateurs, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les associations ;

Considérant que la Commune de Le Teil, en soutenant financièrement des projets, en mettant à disposition du matériel et des agents du Service Technique ou du Service Communication entre autres, en louant ses espaces à titre gracieux, permet la mise en place d'une programmation de manifestations de qualité ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le calendrier préalablement défini pour la fin de l'année 2024 et préciser le programme des manifestations organisées par la commune sur le 1er trimestre 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme prévisionnel des manifestations établi comme suit :

- Novembre 2024
 - Cérémonie patriotique – Victoire de 1918
 - Apéritif offert au Téléthon
 - Salon de la gastronomie
 - Fête de la déviation
- Décembre 2024
 - Marché de Noël

- Janvier 2025
 - Aux arbres citoyens
 - Cérémonie des vœux à la population
 - Cérémonie des vœux aux commerçants
- Mars 2025
 - Cérémonie patriotique – Cessez le feu en Algérie
 - Carnaval

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 pour les manifestations organisées en novembre – décembre et le seront au budget 2025 pour les manifestations du 1^{er} trimestre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter les participations financières des différents partenaires publics ou privés et tous les organismes susceptibles d'apporter leur contribution.

Le Maire,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,



Olivier PEVERELLI



Gérard GRIFFE